

RELEVÉ DE DECISIONS

Le conseil de la Maison de l'Image et du Numérique

Vu le Code de l'Éducation,
Vu les statuts de l'université,
Vu les statuts de la MIN,

Après avoir délibéré, décide :

DECISION n° 1 : de la validation du bilan d'activité et financier de la MIN 2023-2024.

Adoptée à l'unanimité des 15 présents ou représentés

-

Nombre d'inscrits : 29

Nombre de votants : 29

Nombre de suffrages obtenus : 15

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

Toulouse, le 20 septembre 2024

Patrick MPONDO-DICKA

Directeur de la Maison de l'Image et du Numérique

- 
PATRICK MPONDO-DICKA
Directeur
Service Commun
Maison de l'Image & du Numérique

UNIVERSITÉ TOULOUSE
Jean Jaurès